

Concertation préalable relative au
projet d'unité de production de bio-méthane
à partir de bois de récupération
en fin de vie à Gardanne (13)

Du 11 mai au 22 juin 2026

COMPTE-RENDU RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
MARDI 12 MAI 2026



La réunion publique dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Bio-Méthane Provence s'est tenue le 12 mai 2026, à la Maison du Peuple à Gardanne et a rassemblé environ 150 participants.

Le diaporama présenté lors de cette réunion est disponible sur le site internet de la concertation, dans la rubrique [La Documentation](#).

Intervenants présents lors de cette réunion :

- Loïc DELPECH, Président ATCG
- Jean-Michel ROCCASALVA, Secrétaire Général CGT Centrale de Gardanne
- Maël DISA, Directeur Général GazoTech
- Thierry BARD, Directeur Technique GazoTech
- Vincent DELCROIX et Philippe QUÉVREMONT, garants CNDP
- Pauline DAVID, animatrice, 2concert
- Ronan FLÉHO, animateur, 2concert

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Bonsoir, je suis Pauline David, je travaille pour le cabinet 2concert, un cabinet indépendant qui accompagne la société Bio-Méthane Provence dans cette concertation préalable. J'ai le plaisir d'animer cette première réunion publique d'ouverture, je suis accompagnée de mon collègue Ronan Flého sur votre droite, et de ma collègue Agnès d'Armagnac qui est dans la salle. Ce soir, nous allons animer cette rencontre et faciliter les échanges entre vous.

Nous avons avec nous, sur votre droite, deux garants qui ont été désignés par la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public, Vincent Delcroix et Philippe Quévremont. Et sur votre gauche, les porteurs de projet qui auront l'occasion de se présenter dans quelques instants. Avant de vous exposer le programme de la soirée, je vais tout de suite laisser la parole à M. le Maire de Gardanne, M. Granier.

Hervé Granier, Maire de Gardanne

Merci, bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie d'être présents ce soir pour cette réunion consacrée au projet Bio-Méthane Provence. Je remercie également les garants de la concertation, les équipes de 2concert ainsi que les porteurs de projets pour leur présence. Gardanne est un territoire marqué par son histoire industrielle et énergétique. La centrale de Provence fait partie de notre paysage et de l'histoire locale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ce soir s'inscrit dans le contexte d'évolution de ce site et de transition du territoire. Cette réunion a donc pour objectif de permettre à chacun de disposer de toutes les informations nécessaires sur le projet, son fonctionnement, son agenda également et les modalités de la concertation préalable. Je souhaite bien évidemment que cette concertation et cette rencontre puissent se dérouler dans un esprit d'écoute, de respect et de bienveillance, afin de permettre des échanges sereins et constructifs entre tous les participants. Je vous remercie, je vous souhaite à toutes et à tous de passer une très bonne soirée.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci, Monsieur le Maire. Au programme de cette soirée, il y aura trois séquences. Lors de la première séquence, on laissera la parole aux garants pour vous présenter leur rôle, leur mission. On fera un point également sur les modalités de cette concertation et notamment comment vous pouvez y participer. Puis on vous laissera la parole dans le cadre d'un premier temps d'échange.

Il y aura ensuite une deuxième séquence où on laissera la parole aux porteurs de projet pour vous apporter plus de précisions sur qui ils sont, la genèse de ce projet. Un deuxième temps de parole vous sera accordé, vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez.

Et enfin, il y aura un troisième temps sur le projet en lui-même, Bio-Méthane Provence. Les porteurs de projet vous détailleront leur projet, avec à nouveau un autre temps d'échange pour vous exprimer. Petite précision, cette réunion est enregistrée, simplement pour rédiger un compte-rendu qui sera en ligne sur le site internet de la concertation. Je vais tout de suite laisser la parole aux garants.

Vincent Delcroix, garant CNDP

Bonsoir à tous. Nous sommes Philippe Quévremont et moi-même les garants de cette concertation. On reconnaît des têtes connues dans la salle car nous étions tous les deux également garants de la concertation sur le projet Hynovera, je pense que le nom doit rappeler quelques souvenirs à une partie du public.

Tout de suite, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : il n'y a aucun rapport entre le projet Hynovera et le projet BMP. Ce sont deux projets totalement indépendants. Le seul point commun, c'est que nous avons été nommés garants sur les deux projets. Et de la même manière, le projet Hynovera a été abandonné dernièrement et il n'y a aucune relation entre l'abandon du projet Hynovera et le démarrage du projet BMP. Ce sont donc deux choses complètement différentes.

Ce préalable étant dit, je vais vous parler maintenant du rôle des garants qui sont là pour permettre que cette concertation se déroule de la meilleure façon possible, de manière à ce que la parole soit libre, que tout le monde puisse s'exprimer. Nous sommes chargés de veiller à ça. Première chose, ce droit à l'information et à la participation est dans la Constitution. Il vient de l'article 7 de la Charte de l'environnement, cette dernière ayant elle-même un caractère constitutionnel. La Constitution est elle-même au-dessus des lois. Ainsi, chacun peut participer et s'informer sur les décisions qui ont un impact sur l'environnement.

Les garants sont des gens totalement indépendants. D'abord, nous sommes nommés par la Commission nationale du débat public, qui est une autorité administrative indépendante. Vous avez plusieurs autorités administratives indépendantes en France, qui sont - comme leur nom l'indique - parfaitement indépendantes, même si elles ont des liens avec les ministères, ne serait-ce que pour la paie des permanents. Donc nous sommes nommés par la

Commission nationale du débat public. Nous sommes totalement neutres et indépendants. Et nous veillons au fait que le public puisse participer et s'informer sur les concertations.

Quel est le but de cette concertation préalable ? Là encore, on repart dans les articles de loi, en l'occurrence le Code de l'environnement, qui dit clairement que la concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, des solutions alternatives, y compris de l'absence de réalisation du projet. Traduit en langage clair, la concertation est un espace ouvert de dialogue où tout le monde peut s'exprimer, dire ce qu'il pense du projet, faire des propositions pour amender ou pour combattre le projet, tout est bon.

À l'issue de cette concertation, les porteurs de projet qui ont entendu et qui sont là, tireront les conséquences de ce que vous avez à leur dire, et prendront leur décision à l'issue de cette concertation. Ils ont la possibilité d'arrêter le projet, comme cela s'est passé pour le projet Hynovera; de poursuivre le projet tel qu'ils l'avaient imaginé au départ, ou de le poursuivre avec des modifications qui résultent de ce qui s'est dit pendant cette concertation. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente réunion.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci M. Delcroix. Si vous voulez contacter les garants, leurs adresses e-mail sont affichées, elles sont également disponibles sur le site internet de la concertation. Au niveau de cette concertation, je rappelle que les porteurs de projet ont fait le choix de vous informer sur le projet à travers une concertation préalable volontaire, donc non obligatoire.

Comment pouvez-vous participer à cette concertation ? donner votre avis et poser vos questions ? La concertation va durer six semaines. Elle a débuté officiellement hier, le 11 mai, elle se terminera le 22 juin prochain.

Les porteurs de projet ont créé un site internet qui est ouvert depuis une quinzaine de jours maintenant, il s'agit de : www.concertation-bmp.fr. Vous y retrouverez un grand nombre d'informations sur le projet, le dossier de concertation et sa synthèse en format numérique. Ces documents sont également disponibles à l'entrée de la salle.

Sur ce site internet, vous pouvez également poser vos questions, donner votre avis sur le projet. Et pour ceux qui rencontreraient des difficultés à se connecter, vous avez également la possibilité d'apporter votre avis ou de poser vos questions sur des registres papier qui sont disposés dans les six mairies du périmètre de cette concertation.

Cette concertation propose également trois réunions publiques, la première ayant lieu aujourd'hui. La deuxième se tiendra le 26 mai, même horaire, même salle. Ce sera une réunion thématique où l'on parlera du process industriel, des enjeux de ce projet pour le territoire. Une troisième réunion se tiendra le 16 juin prochain, avec le même horaire, la même salle. Cette réunion de synthèse permettra de balayer l'ensemble de vos questions, de vos avis, de

revenir sur le projet et éventuellement constater comment il a pu évoluer durant cette concertation. Voilà pour le calendrier.

On va arriver donc au premier temps d'échange. Avant d'ouvrir le temps d'échange, je rappelle quelques règles de bienséance pour ceux qui auraient des questions, qui souhaitent apporter leur avis. Je vous demande juste de lever la main, de ne pas se couper la parole et d'être le plus constructif possible dans nos échanges. Le temps est ouvert, est-ce que quelqu'un a une question spécifique sur la concertation ?

Marie-Christine Borgna, secrétaire de l'association ALNP

Je m'appelle Marie-Christine Borgna. Je suis la secrétaire de l'association ALNP, Association de Lutte contre les Nuisances et les Pollutions, sur le territoire de Gardanne-Meyreuil. J'interviens ce soir au nom de l'association de riverains, le CIQ Gardanne-Est et j'interviens au nom aussi de France Nature Environnement (FNE) des Bouches-du-Rhône. Nous faisons aujourd'hui une déclaration unique avant de quitter cette réunion. Ce départ n'est pas un refus de dialogue, il marque notre refus de cautionner ce que nous considérons comme une concertation biaisée et largement verrouillée en amont.

Contrairement à ce que beaucoup d'habitants peuvent croire, cette concertation n'a pas été imposée par la CNDP. C'est le porteur de projet lui-même, Bio-Méthane Gardanne, qui l'a initiée avec l'appui de GazelÉnergie et des services de l'État. Cette concertation est appelée volontaire. Or, une concertation volontaire impose des obligations fortes : transparence, information complète, véritable association des habitants, conformément aux articles L121-1 et suivants du Code de l'environnement.

Aujourd'hui, ces conditions ne sont pas réunies. Aucune véritable co-construction n'a été organisée avec les associations locales. Aucune étude globale sérieuse n'a été présentée sur les impacts cumulés, avec la centrale de Provence, P4, aujourd'hui, et tous les autres projets demain, puisque nous allons en avoir quelques dizaines plus tard : la qualité de l'air, de l'eau, les rejets solides ou liquides, la capacité à traiter ces rejets, les nuisances, le bruit, les trafics routiers exponentiels, les conséquences sanitaires et les risques technologiques.

Aujourd'hui, nous sommes dans une saturation industrielle du territoire. Pourtant, Gardanne et Meyreuil supportent déjà depuis des décennies les poussières, les odeurs, le bruit, les pollutions industrielles, les milliers de camions et l'accumulation d'installations classées, peut-être pas SEVESO dans un premier temps, mais avec des risques industriels importants qui ne s'arrêtent jamais aux limites des usines. Les habitants vivent cela au quotidien.

Nous dénonçons également le manque de transparence sur les financements, les accords passés autour du projet et les conséquences réelles pour le territoire. Depuis plusieurs années, les associations et les riverains sont progressivement écartés des décisions concernant pourtant directement leur santé, leur cadre de vie et l'avenir du territoire. Nous refusons que Gardanne et Meyreuil deviennent une zone industrielle toujours plus saturée.

Participer normalement à cette réunion reviendrait à donner l'illusion d'un consentement local qui n'existe pas aujourd'hui. Nos associations refusent d'être instrumentalisées. Nous restons disponibles pour une véritable concertation indépendante, transparente et ouverte à de vraies alternatives pour le territoire. Mais ce soir, nous quittons cette séance pour marquer clairement notre désaccord avec la méthode employée et avec cette vision du territoire. Je vous remercie.

Philippe Quévremont, garant CNDP

Du côté des garants, nous souhaiterions rajouter un petit mot. Nous ne prenons pas position sur ce qui vient d'être dit. Vincent Delcroix, mon collègue, vous l'a dit tout à l'heure. Nous ne pouvons pas prendre position sur le projet et nous ne prenons pas non plus position sur les avis qui sont émis. Notre rôle est de les synthétiser, de les rappeler. Et tout ceci sera rappelé, comme les autres avis qui seront donnés dans la suite de cette concertation, dans un bilan qui est établi par les garants et qui sera publié un mois après la fin de la concertation, c'est-à-dire le 22 juillet.

Sur la qualité de la concertation, j'invite simplement tout le monde, tous ceux qui sont là et tous ceux qui sont sortis, à poser des questions sur le site internet, revenir en réunion pour poser des questions, pour avoir les réponses sur les questions qui sont posées. Et je pense que c'est ça le rôle de la concertation. La loi a été complètement respectée pour le lancement de cette concertation. Le maître d'ouvrage, comme le Code de l'environnement le lui permet, s'est adressé à la Commission nationale du débat public. La Commission nationale du débat public avait 35 jours pour désigner un ou plusieurs garants. Nous avons été désignés à ce moment-là. Nous avons procédé de la manière qui est recommandée par la CNDP : nous avons travaillé avec le maître d'ouvrage pour relire et relire et relire encore les documents qu'il a produits - le dossier de concertation et la synthèse du dossier de concertation. Ces documents ont fait l'objet de nombreuses observations qui ont été prises en compte. Nous vous invitons à se référer à ces documents et à poursuivre la concertation dans ce cadre.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci, M. Quévremont. Il y a une question par ici, s'il vous plaît. Ma collègue va vous apporter le micro. Merci.

Jean-Luc Debard, membre de la CEPG

Bonjour, Jean-Luc Debard de la CEPG, Convergence écologique du Pays de Gardanne (CEPG). Même si les concertations et les enquêtes publiques ne sont pas à la hauteur en général des possibilités de coopération avec la population, nous saluons la volonté des salariés de la centrale d'avoir proposé et fait étudier un projet pour la reconversion des salariés licenciés de la centrale à charbon.

Les associations ont demandé aussi de l'argent pour étudier des projets réellement écologiques. L'État les a embobinés. Nous regrettons fortement que le gouvernement n'ait pas prévu de reconversion réelle et réellement écologique des salariés de la centrale à

charbon. Malheureusement, cette incurie se poursuit alors qu'il est nécessaire de transformer une grande partie de nos industries et l'ensemble des outils de production, qu'ils soient industriels ou agricoles, face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

Le Pacte pour la transition écologique et industrielle de Gardanne-Meyreuil n'est pas à la hauteur des enjeux. Il n'y a pratiquement rien d'écologique, à part quelques pistes cyclables limitées qui étaient déjà prévues par la Métropole. Ce pacte de transition n'a pas été conçu avec une réelle coopération ni concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'État et les élus se sont appropriés des orientations et ont monopolisé les outils de prospective et de décision. Les associations comme les populations ont été mises à l'écart, quand on est dans des réunions de cadre de vie inefficaces et limitées dans leur objectif. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de travail en commun : les salariés de la centrale, les syndicats, les associations environnementales, comme cela s'est fait dans d'autres endroits pour élaborer des réels projets écologiques et d'avenir.

D'autres projets industriels non polluants ou agricoles et réellement écologiques pourraient être construits. Nous subissons inondations, feux de forêt, sécheresses, canicules, manque d'eau, agriculture en galère, prix et assurances qui augmentent, maisons brûlées ou inondées, biodiversité détruite, etc. La 6^e extinction massive a déjà commencé, les espèces disparaissent à un rythme alarmant. Il y a urgence à faire attention à la vie, à la vie en général, la vie des travailleurs, la vie des habitants. La CEPG se prononcera plus tard sur ce projet de biométhane.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Très bien, merci monsieur pour votre avis. Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ?

Un habitant de Gardanne

Merci. Alors moi je ne suis ni écolo ni syndicaliste. J'ai simplement une question. J'ai lu avec intérêt le projet de concertation qui est très détaillé, qui identifie les risques et surtout la maîtrise des risques. Et je voudrais poser une question au garant. Le dossier est très bien fait. Commercialement, c'est super vendeur. Qu'est-ce qui garantit que tout ce qui est mis en avant en termes de maîtrise des risques est une réalité et si le projet aboutit, sera réellement mis en place ? Parce que je suppose que le projet de concertation a été rédigé par les porteurs de projet. Donc ils ne vont certainement pas dire que les bâtiments étanches ne le seront pas, qu'il y aura des nuisances... Qu'est-ce qui garantit que tous les engagements qui sont détaillés dans le projet seront réellement mis en œuvre ?

Philippe Quévremont, garant CNDP

Le dossier de concertation n'est pas une coproduction entre les garants et le maître d'ouvrage. C'est une production du maître d'ouvrage relue par les garants. Notre rôle est de veiller sur la qualité de l'information, sur son intelligibilité et sur sa sincérité. Nous avons exercé ce rôle avec toute la conscience que nous pouvons y mettre.

Concernant votre question, je vous rappelle que la deuxième réunion, celle du 26 mai, sera consacrée à l'insertion dans le territoire et en particulier aux impacts environnementaux et aux risques. Les questions de ce type-là, vous aurez l'occasion de les poser le 26 mai. Comme pour toutes les autres réunions, nous tenons du côté des garants à ce que le dialogue entre la salle et le maître d'ouvrage représente au moins la moitié du temps de la réunion. Ce n'est pas un temps de parole. C'est un temps d'échange des deux côtés. Donc vous pourrez poser cette question. Pour anticiper un tout petit peu sur la réponse, il s'agit d'une installation classée, si elle se réalise, puisqu'on discute de l'opportunité du projet. Donc on doit normalement employer le conditionnel et ne pas oublier les si. Si elle se réalise, c'est une installation classée ; elle serait placée sous le contrôle des services de l'État, de la DREAL. Et je pense qu'on vous expliquera le 26 exactement en quoi tient ce contrôle. Ce sont les services de l'Etat qui sont chargés de vérifier la conformité du projet aux lois.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme Dufour, habitante de Gardanne

Bonjour, je suis Madame Dufour, je suis simplement habitante de Gardanne. Je m'intéresse à ce projet parce que ça m'inquiète. Alors je ne sais pas si c'est le bon jour et la bonne réunion pour en parler. Toujours est-il qu'entendre parler de méthane produit à quelques centaines de mètres de chez moi, cela m'inquiète. J'ai en tête l'usine AZF, j'ai en tête les 31 morts de l'usine AZF, les 2500 blessés, les 1,5 milliard de dégâts. Et je me demande effectivement quels seront les contrôles exercés, comment peut-on être sûr qu'au milieu de milliers d'habitants, cette usine ne présente pas un danger qui est disproportionné.

Par rapport ne serait-ce qu'au nombre d'emplois, on nous parle de 25 emplois. On ne nous parle pas de financement. J'étais un peu en retard au début de la réunion, donc peut-être en avez-vous parlé. Je ne sais pas s'il est encore question de subventions de l'Etat. Moi, ce que j'ai entendu à une précédente réunion, c'est qu'aujourd'hui, la centrale de Provence fonctionne à perte en électricité et donc qu'elle reçoit 800 millions d'euros de subventions sur huit ans, pour tenir 80 personnes en emploi. Cela représente un million par personne et par an. Voilà, moi je me pose des questions. Quid du financement de ce projet ? Est-ce qu'il va aussi être subventionné par nos impôts ? Le niveau de risque, est-ce que ce niveau de risque est proportionné, je répète, par rapport au nombre d'emplois qu'on espère ? Et quid effectivement de l'air et des problèmes environnementaux, mais je ne m'attarderai pas, ce n'est pas mon sujet. Moi, ce dont j'ai peur, ce sont des risques industriels de cette installation en tant qu'habitante.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci Madame. On entend parfaitement votre inquiétude. Ce que je vous propose, c'est de passer la parole au porteur de projet pour qu'il vous présente justement la genèse de ce projet, qui ils sont et la présentation détaillée du projet pour pouvoir répondre à vos questions.

Jean-Michel Roccasalva, Secrétaire Général CGT Centrale de Gardanne

Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, on vous adresse nos remerciements pour avoir pris le temps de participer à cette concertation. Elle est importante pour nous et elle nous permet en toute transparence de pouvoir présenter le projet que nous avons développé et que nous développons encore. En ce qui me concerne, je suis Jean-Michel Roccasalva, je suis adhérent de l'ATCG, l'Association des travailleurs de la centrale de Gardanne, et je suis également le Secrétaire Général CGT du syndicat de la centrale de Gardanne.

La genèse de ce projet, elle démarre à l'annonce par le président Macron lors de sa campagne 2017 de son souhait d'arrêter la production d'électricité à base de charbon. Pour la centrale de Gardanne, qui disposait à l'époque d'une unité de production de 600 MW, il était inconcevable pour notre organisation d'accepter l'arrêt de cette activité, ou du moins les conséquences sociales, les conséquences industrielles, et les conséquences sur l'ensemble des citoyens, avec l'arrêt de moyens de production d'électricité.

Collectivement, l'ensemble des travailleurs du site ont organisé une réflexion, accompagnés d'autres organisations de la CGT. Et on a, à partir de 2018, mis en perspective plusieurs projets possibles, en fonction du site industriel, du foncier disponible et de la valorisation des installations déjà existantes. Pour autant, ce développement a été relativement difficile au départ, surtout dans son financement, dans la mise en œuvre d'études de pré-faisabilité. Et en même temps, on a été confronté à la mise en œuvre d'un plan social qui a mené sur le site de la centrale à la suppression de 95 emplois. Sur ces 95 emplois, 50 ont pris les mesures de départ au volontariat ; mais 45 ont subi un licenciement économique.

Nous avons alors réfléchi à ces questions : comment permettre une transition qui réponde aux enjeux sociaux en premier, mais aussi à la transition énergétique, écologique, environnementale, dont les Français commencent à prendre conscience à cette époque, en 2018. On est au lendemain quasiment des Accords de Paris.

Autour de ce projet, on a cherché aussi à valoriser des gisements, des utilités qui ne l'étaient pas - et qui ne le sont toujours pas d'ailleurs. On s'est donc recentré sur ce projet Bio-Méthane Provence. On s'est organisé autour de tout ça avec, dès 2020, la création de l'Association des travailleurs de la centrale de Gardanne qui nous a permis, dans sa constitution, de pouvoir aller faire des demandes dans différentes collectivités, différentes instances d'Etat, des demandes de subventions pour permettre de lancer des études de niveau pré-faisabilité, pour voir si ce qu'on envisageait était possiblement faisable, répondait à l'inquiétude environnementale et en premier lieu aussi à la qualité de travail, les conditions de travail sur le site.

La prise en compte des riverains, on y est pleinement attaché pour la simple et bonne raison qu'on est nous-mêmes, dans la quasi majorité des travailleurs de la centrale, riverains de la centrale. On est Gardannais, Gardannaises, Meyreuillais, Meyreuillaises, Fuvelains, Fuvelaines, etc. Donc on est autant impliqué dans les enjeux de n'importe quel projet, que des citoyens, des riverains qui ne sont pas travailleurs du site. Et c'est la différence avec des

projets tels qu'Hynovera. On avait, à l'époque de la concertation d'Hynovera, pu présenter pendant la séquence sur les projets alternatifs, les prémices de ce projet. Pour certains, je pense que vous vous rappelez de ce moment-là, on était sur Meyreuil. Et aujourd'hui, ce projet alternatif se développe et on ambitionne sa mise en œuvre dans les années à venir.

Il permettra non seulement l'embauche de l'ensemble des travailleurs qui ont été licenciés, qui ont subi le licenciement, mais aussi la création d'emplois supplémentaires au statut des IEG (industries électriques et gazières), la création d'emplois induits, d'activités induites, et permettra aussi le développement de synergies avec d'autres activités, dont on évoquera un peu plus tard les éléments. Pour la suite de la présentation, je vais passer la parole à mon camarade Loïc. En tout cas, soyez certains et certaines tous d'une chose, c'est que la détermination et la prise en compte de l'ensemble des enjeux, elle est forte et elle est réelle de notre part.

Loïc Delpech, président ATCG

Oui, donc bonsoir à toutes et tous. Loïc Delpech, je suis le président de l'Association des travailleurs de la centrale de Gardanne. Pour abonder dans le sens de Jean-Michel, quand nous avons créé l'association, c'était bel et bien pour porter un projet et faire en sorte que nous arrivions à recréer de l'emploi, emploi perdu par, comme l'a dit Jean-Michel, le plan de licenciement. Nous avons un objectif, c'était de trouver un projet pour l'ensemble des salariés licenciés, donc 45 personnes. Comme vous pouvez le voir derrière moi, le projet, à l'heure où on se parle, c'est une cinquantaine d'emplois. Les 23, ce sont les salariés qui sont sur le carreau à l'heure actuelle et qui seront réembauchés, nous l'espérons, dans cette future unité.

Mais pour cela, il a fallu donc continuer les investigations, continuer les expertises. Et arrivé le moment, il a fallu que nous prenions aussi des décisions, et notamment la décision de créer une société pour pouvoir éventuellement exploiter, puisqu'on nous avait dit dans différentes réunions qu'une association ne pourrait pas exploiter un projet, que ce devait être une société. Et donc nous avons créé la Société de production d'énergie gardannaise (SPEG), qui appartient à l'association et donc à ses adhérents.

Pour ce faire, il a fallu que nous soyons accompagnés d'un partenaire technique. Même si l'intelligence collective des camarades qui ont travaillé sur le projet est réelle, il a fallu que nous ayons une aide. Et donc nous avons eu différents partenaires avec qui nous avons regardé les meilleures techniques disponibles pour que le projet puisse voir le jour - et nous l'espérons fortement. J'ai entendu tout à l'heure dans la salle certaines personnes parler de projets, parler d'Hynovera, parler des travailleurs qui ont pu porter ce projet et qui auraient pu le faire avec d'autres, avec d'autres associations. Il faut se rappeler qu'à ce moment-là, quand nous sommes licenciés, il a fallu qu'on se retrousse les manches nous-mêmes, et on n'a pas eu le temps. C'est le temps que l'on prend peut-être aujourd'hui aussi, de consulter tout le monde pour faire émerger un projet en vue d'une nouvelle société et d'une embauche, pour faire en sorte que nous ayons un travail. Tout ça pour vous dire que nous avons du coup créé avec notre partenaire GazoTech ici présent, la société Bio-Méthane Provence qui porte le

projet. C'est un projet qui est complètement indépendant de GazelÉnergie. Pourquoi je vous dis ça ? Hormis le fait d'être effectivement sur une parcelle qui nous est dédiée, Bio-Méthane Provence, c'est 51 % GazoTech, 49 % la Société de production d'énergie gardannaise (SPEG), son association et ses adhérents. Donc c'est pour que l'on comprenne bien la situation et qu'on vous montre bien, on est vraiment transparent. Et en toute transparence, on vous le dit, GazelÉnergie n'a rien à voir dans Bio-Méthane Provence. Donc de ce fait, je vais laisser la parole maintenant à notre partenaire technique GazoTech, qui va se présenter et je vous remercie de votre participation.

Maël Disa, Directeur Général GazoTech

Alors moi je parle debout, je ne vais pas parler assis, donc je vais me lever. Bonsoir à toutes et à tous et merci pour votre présence. Alors je vais faire assez rapidement pour passer aux questions par la suite. Moi je suis Maël Disa, je suis un des fondateurs de GazoTech. Nous sommes une société indépendante qui a été créée, il y a maintenant plus de dix ans, par un groupe d'ingénieurs, et qui est née en Guadeloupe, dont je suis originaire.

A l'époque, il y avait les déchets ménagers qui étaient 100 % enfouis sur le territoire, donc qui est une île, forcément, avec des petits espaces. Et en même temps, on apportait encore, toujours d'ailleurs, beaucoup d'énergie fossile. Donc on a voulu apporter une solution technique, pour transformer les déchets en énergie. Évidemment, on a voulu apporter une solution technique pour le territoire qui soit positive, et donc qui ne soit pas de l'incinération. C'était un critère absolu, de ne pas faire d'incinération pour ce projet. Nous nous sommes mis en recherche de solutions alternatives qui permettent à la fois de traiter les déchets et de faire de l'énergie. Et c'est comme cela que nous avons découvert la pyro-gazéification. Alors on en parlera tout à l'heure plus en détail, Thierry en parlera.

Nous sommes spécialisés dans cette technique et nous avons développé plusieurs projets qui permettent d'utiliser la pyro-gazéification. Nous avons aujourd'hui deux installations qui ont été livrées en France hexagonale, une en Bretagne et une dans le Sud-Ouest à Carcassonne, où on prend des déchets soit de bois, soit agricoles. Par exemple, celle du Sud-Ouest consomme du marc de raisin, la peau des raisins après avoir été pressés, et on en fait du gaz - de la même manière qu'on espère pouvoir le faire à Gardanne.

Donc voilà, nous sommes une société d'ingénierie indépendante, détenue encore à 80% par ses fondateurs et à 20% par une coopérative agricole. Et donc effectivement, nous avons été sollicités par l'ATCG en mai 2024, il y a deux ans, et nous avons ensemble monté ce projet. Nous allons intervenir comme expert technique et donc accompagner l'association dans ce projet, dans son développement. Voilà, pour faire simple pour le moment. Merci.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci messieurs. Nous allons passer à la deuxième séquence d'échange. Vous avez des questions notamment sur les porteurs du projet qui viennent de se présenter. Est-ce qu'il y a des questions ? En dehors de la technique qu'on va aborder dans un troisième temps, comme on l'a vu dans le programme, mais plus particulièrement sur Bio-Méthane Provence.

Mme Dufour, habitante de Gardanne

Juste une question. J'ai lu, je ne sais pas où, peut-être dans le journal, je ne sais pas où, que TotalEnergies a pris des parts dans ce projet.

Loïc Delpech, président ATCG

Alors, je ne sais pas où est-ce que vous l'avez lu. En tout cas, c'est complètement faux. Parce que je vous l'ai dit, le projet Bio-Méthane Provence, c'est 51 % GazoTech, 49 % la SPEG via l'ATCG. Donc, nous sommes juste les porteurs et donc les 100 % sont ici. Il n'y a personne d'autre.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Il y a une autre question ici, allez-y.

Un habitant de Gardanne

Non, moi c'est juste une remarque et pas une question. Moi je me félicite de cette organisation ce soir. Et surtout je me félicite d'une chose, c'est qu'elle émane d'une intelligence collective. Je reprends les mots qui ont été prononcés. Et je fais confiance. Je fais confiance entièrement à cette intelligence collective qui s'est forgée pendant des années. Et donc je fais confiance, y compris à Loïc, à Jean-Michel et au monsieur dont j'ai oublié le nom, mais qui représente GazoTech, c'est ça ? Je ne fais pas une confiance aveugle. Il faudra effectivement qu'il y ait des contrôles, il faudra que tout soit mis en place. Mais je me félicite que cette concertation volontaire - elle a été dite, même si ça a été mis en doute par certaines personnes ici -, ce volontariat reflète quand même un désir de transparence. Et je remercie les salariés de la centrale.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci, monsieur. Juste devant, oui, monsieur une autre question ici ?

Maxime Picard

Oui, bonjour, Maxime Picard. En fait, je souhaitais intervenir, alors ce n'est pas forcément sous forme de question, mais c'était pour dire un grand bravo aux anciens salariés de la centrale de Gardanne d'avoir réussi à monter ce projet maintenant qui est en discussion et qui j'espère aboutira. Pourquoi je dis ça ? Parce que je suis président aujourd'hui d'une coopérative d'intérêt collectif où nous aussi nous avons vécu une destruction d'emplois avec une liquidation. C'était une société de distribution de la presse. Et aujourd'hui, on est toujours debout parce qu'on a eu un projet, les anciens salariés, en allant chercher des collectivités, en allant chercher des partenaires, etc. Et ce n'est pas la même chose qui s'est passée. Mais en tout cas, il faut avoir de la conviction, il faut avoir du courage. Et moi, je pense qu'on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on aurait pu faire ça différemment avant. C'est bravo, ça a été fait. Et maintenant, avançons et construisons ensemble.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci, monsieur. Allez-y ici.

Un habitant de Gardanne

Deux petites questions, enfin peut-être trois. Le financement, est-ce qu'on peut avoir à l'instant T une idée du coût de ce projet ? Petit 1. Petit 2, comment est financé ce projet ? Est-ce qu'il est abondé par des subventions des impôts et petit 3 est-ce que vous avez déjà monté un business plan, je suppose que oui, on ne se lance pas dans ce type de projet sans avoir une projection de ce que ça va rapporter. La question, c'est est-ce que ce projet va se financer, est-ce que vous allez gagner de l'argent ou est-ce que c'est une activité qui va en perdre ?

Maël Disa, Directeur Général GazoTech

Aujourd'hui le projet, vous l'avez compris, il y a d'abord la concertation, puis après il y a le reste du processus qui notamment permettra de figer un certain nombre de choses. Aujourd'hui le coût total du projet est estimé à 183 millions d'euros. Donc ça c'est l'investissement complet de l'usine installée clé en main qui fonctionne.

Sur la seconde question aujourd'hui. Aujourd'hui, on est en phase de développement. Donc aujourd'hui, on finance les concertations, les études, le permis, etc. Sur un financement qui est 100 % réparti entre l'ATCG et GazoTech. Aujourd'hui, le financement est 100 % privé. Il y a eu deux financements qui ont été demandés auprès de l'État, en l'occurrence qui ont été accordés à hauteur de 650 000 euros pour l'un et de 700 000 euros pour le second, mais qui n'ont pas été consommés, puisque ce sont des financements qui seront dépendants, que nous ayons nous-mêmes dépensé un certain montant pour avoir derrière des remboursements. Donc il y a effectivement des financements qui ont été sollicités.

Ensuite, sur le financement du projet, on va candidater à différents guichets qui existent, des guichets de subvention type FTJ, type Ma Première Usine, etc. Donc aujourd'hui, on ne compte pas sur des financements dédiés à ce projet. On n'a pas d'accord quelconque avec quelconque organisation. On va candidater, on va suivre des processus. Le FTJ, c'est géré par la Région. Pardon, le FTJ, c'est le Fonds de Transition Juste, ce sont des fonds européens qui sont gérés par les conseils régionaux. Donc on va candidater et puis il sera instruit parmi d'autres : si on l'a tant mieux, si on ne l'a pas, tant pis. Idem pour différents autres guichets.

Effectivement, aujourd'hui, le modèle économique repose exclusivement sur la vente des produits. En l'occurrence, il y en a trois. On détaillera tout à l'heure. Et ce sont ces produits vendus à des privés qui généreront des recettes et qui permettront la rentabilité du projet, à la fois pour couvrir les frais de fonctionnement et à la fois pour générer de la marge qui permettra de rémunérer des investisseurs et des financiers qui contribueront au financement sous forme de prêts ou sous forme d'investissement. Donc on est sur un modèle économique rentable, pérenne, qui s'appuie sur des produits commerciaux pour lesquels il y a des demandes et pour lesquels il y a des clients.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions, interventions dans le public ? Monsieur.

Romain Pontacq

Bonjour à vous, Romain Pontacq, habitant du secteur. Petite question, moi c'est plutôt concernant la structure, les acteurs. C'est peut-être dans les slides juste après en termes de présentation, mais c'était pour reprendre les différents noms des sociétés. Et notamment en regardant ce qui a été créé, donc BMP, assez récemment, j'ai trouvé aussi une autre structure Provex, SAS, c'était pour comprendre les liens entre exploitants, propriétaires du foncier, et comprendre tout ça, comment ça s'articulait, et surtout pour éviter d'entendre en cas de souci, responsable mais pas coupable, savoir qui s'occupe de quoi en termes de transfert, où sont les limites, essayer de comprendre ça à l'issue des trois journées de débat.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Loïc, peut-être sur ce point-là, si vous voulez bien.

Loïc Delpech, président ATCG

Donc là, on est bien sur la présentation du projet BMP. Effectivement, la société Provex existe. Et en fait, comme on l'a dit, c'est elle qui va réembaucher les salariés. Donc en fait, elle est dédiée pour que cette société-là puisse exploiter le projet de BMP, travailler et donc être sur les 50 futurs embauches. Voilà ce que c'est en fait Provex, « Provence Exploitation ». On ne s'est pas trop embêté dans les noms, effectivement. Provence Exploitation, Bio-Méthane Provence, voilà. Je ne sais pas si j'ai répondu, mais voilà ce que c'est, Monsieur.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Monsieur, ça vous satisfait ou il y a un point peut-être à développer ?

Romain Pontacq

Merci, c'était pour comprendre l'articulation entre GazelÉnergie, vous, entre le site, qui fait quoi et tout.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Donc la limite, on l'a bien dit, Loïc, de GazelÉnergie, c'est une limite parcellaire. Il n'y a pas du tout d'actionariat GazelÉnergie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions dans le public ? Madame.

Romain Pontacq

Juste, il y a une participation côté Provex.

Loïc Delpech, président ATCG

Oui, il y a une participation côté Provex pour les salaires des salariés.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Ensuite, Madame, je crois qu'elle a levé la main.

Amélie Barbey, section PCF de Gardanne

Bonsoir à tous. Je pense qu'on est tous très impatients de savoir comment les choses vont être fabriquées et ce qu'elles vont devenir. Mais avant de passer à ça, donc Amélie Barbey pour la section PCF de Gardanne. Nous, on tient à dire que ce que fait l'ATCG, et j'espère qu'on va en savoir un peu plus sur GazoTech, c'est un outil de démocratie de notre point de vue. C'est-à-dire que le fait que le projet soit porté par les travailleurs, et vous allez voir que le projet, il est ficelé, c'est vraiment fin ce qu'ils ont fait. Pour nous, ça représente aussi une garantie. On se bat pour l'indépendance, pour la souveraineté industrielle de la France, mais on sait que les industriels ne sont pas vertueux par nature. C'est pour ça qu'on pense que c'est eux qui ont les clés d'une vraie industrie qui soit au service des besoins de la population et qui garantisse notre service, notre sécurité. On pense que c'est eux qui ont la solution. GazoTech, on le connaît moins bien. Monsieur Disa a parlé de la Guadeloupe et du marc de raisin, tout ça. J'aimerais bien savoir dans vos projets, qu'est-ce qu'est devenu le produit de ce qu'a fait GazoTech ? Où est-ce que ça va ? Et voilà. Quel est votre bilan déjà, pour qu'on vous connaisse un peu mieux ?

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Maël, si vous voulez bien.

Maël Disa, Directeur Général GazoTech

Oui. Alors, de la même manière, il y a du gaz qui est produit. Et ce gaz est consommé dans des fours industriels pour remplacer le gaz naturel. Donc typiquement, sur un des sites, c'est une distillerie qui consomme du gaz naturel dans son séchoir de pépins de raisin. Le gaz qu'on produit sur ce site à partir du marc de raisin est utilisé dans le four. Ils ont fermé le tuyau de gaz naturel et ils ont ouvert un tuyau de gaz avec du gaz qui vient du marc de raisin. Idem pour l'autre site, qui est à Brest en Bretagne. On utilise du gaz, pareil le gaz produit permet de chauffer des serres qui font de la culture de tomates et de fraises. Et idem en remplacement du gaz naturel. Donc on est sur le même principe de produire du gaz renouvelable. À la petite différence, effectivement, pour ces deux projets, le gaz est produit sur un site et consommé sur le site. Alors que sur ce projet, le gaz ira dans le réseau. Et sinon, c'est le même principe, c'est le gaz qui est produit pour pouvoir décarboner l'usage du gaz naturel.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci. Monsieur, une autre question ?

Un habitant de Gardanne

Je voudrais savoir, le démonstrateur qui est dans le sud-ouest, dans quelle ville il est et qu'est-ce qu'il fait ? C'est sur la carte de France.

Maël Disa, Directeur Général GazoTech

Oui, alors ce n'est pas un démonstrateur, c'est une unité commerciale qui consomme... Pardon ? Ah non, pardon, ok, il y en a deux. Effectivement, le démonstrateur dans le Sud-Ouest, c'est un démonstrateur mobile qu'on a utilisé à l'époque pour faire des démonstrations auprès de différents prospects et donc qui nous permet d'aller sur des sites, d'utiliser l'intrant qu'il y a sur le site et de démontrer que cet intrant est gazéifiable, et qui permet de faire du gaz pour alimenter soit des fours, soit des moteurs. Il est mobile. Donc là, en ce moment, il est à Biscarrosse, pour tout vous dire. Et après, on le fait tourner sur le territoire selon les prospects et les besoins des démonstrations que nous avons. Alors, c'est ce qu'on a eu au tout début, en 2019, avant d'avoir ensuite nos deux installations qui fonctionnent. Et c'est vrai que maintenant, quand des prospects ou des clients veulent voir, on les fait plutôt visiter les sites existants parce que ce sont de gros sites. Il est moins utilisé maintenant mais effectivement il sert à faire des démonstrations mobiles à différents endroits.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Nous avons une autre question ici.

Jean-François Larguier

Bonjour tout le monde, alors moi c'est Jean-François Larguier, je suis Gardannais depuis toujours. Donc la centrale je la connais depuis très très longtemps. Ce qui me rassure dans le projet, c'est que ça soit porté par les travailleurs. On parle de santé de la population et des riverains. C'est les premiers exposés qui portent un projet. Ils ne vont pas se mettre en danger, ni eux, ni leurs enfants, parce qu'ils sont tous du bassin minier. Le deuxième point, c'est que moi j'ai des enfants. Que ce projet soit porté par eux, ça me donne une garantie totale pour l'avenir de mes enfants. On veut rester sur Gardanne et sur ce canton. Le deuxième point, c'est que je travaille aussi à la poste. Et je sais très bien que quand les industriels disparaissent et qu'elles ferment, les services publics ferment aussi. Donc le développement industriel via ce projet, c'est important pour les travailleurs eux-mêmes, pour la ville et le bassin minier, mais aussi pour tous les services publics, parce que quand il n'y aura plus d'industrie, on n'aura plus de services publics, et on sait ce que ça donne dans les villes et dans les villages où ça disparaît. Donc bravo au projet et j'espère qu'il aboutira.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci. Merci monsieur. D'autres prises de parole ?

Un habitant

Une petite question rapidement, merci. Par rapport à la gestion de l'entreprise, là vous avez dit, vous avez donné les pourcentages, donc c'est 49 % pour la SPEG et 51 % pour GazoTech. Au niveau de la gestion de l'entreprise, comment ça se passe ? Est-ce que c'est un conseil d'administration et du coup il n'y aurait pas la majorité au niveau de la SPEG, donc des salariés ?

Maël Disa, Directeur Général GazoTech

Effectivement, la société aujourd'hui est administrée avec un comité de direction qui est composé de trois membres, en l'occurrence Loïc, Thierry qui se présentera tout à l'heure et puis moi-même. Et donc la présidence est assurée par la SPEG et le reste des sièges par GazoTech. Et donc les décisions se décident à la majorité pour certaines ou à l'unanimité pour d'autres.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Loïc, vous voulez compléter ?

Loïc Delpech, président ATCG

Non, c'était compléter quand il parlait de la SPEG. Depuis on parle de l'ATCG. Parce que voilà, c'est l'ATCG qui a monté la Société de production d'énergie gardannaise, qui elle-même est dans Bio-Méthane Provence. Mais on a voulu et on tenait à montrer à tout le monde que c'est bien l'association qui a travaillé depuis le début et qui en fait aujourd'hui pilote la SPEG, puisqu'en fait j'en suis le président aussi par délégation. Et donc dans les pourcentages, ce que l'on a fait aussi, pour répondre un peu plus précisément, c'est que toutes les décisions stratégiques doivent être prises à l'unanimité. Et c'est ce que l'on a fait dans notre pacte d'actionnaires que l'on a. Et donc en fait, les petites décisions sont prises à la majorité, mais les grosses décisions doivent être prises à l'unanimité. Et c'est ce que l'on a fait avec nos avocats respectifs.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci messieurs. Je repose ma question. Est-ce qu'il y a encore une question sur justement cette association ? Alors troisième séquence. On va rentrer un petit peu plus concrètement justement dans la manière dont va fonctionner, pas le démonstrateur mais le projet, vraiment BMP. Je passe la parole à monsieur Thierry Bard, Directeur Technique.

Thierry Bard, Directeur Technique, GazoTech

Bonsoir à tous. Thierry Bard, je suis le Directeur Technique de GazoTech. Le process en lui-même sera détaillé plus amplement à la prochaine réunion, puisqu'on aura plus de temps pour présenter ce projet et les impacts potentiels. Le site va être présenté essentiellement par 4 îlots, si vous préférez. Une première partie qui sera la préparation du bois, puisque ce sera du bois de récupération en fin de vie, on vous détaillera juste après en quoi ça consiste ;

une unité de pyrolyse à haute température, donc on n'est pas sur de la pyro-gazéification mais purement de la pyrolyse. On en parlera encore un petit peu après aussi, qui va permettre effectivement de convertir le bois en fin de vie en gaz de synthèse et en bio-charbon. Ensuite, une étape de lavage et de purification du gaz, parce que le gaz, pour pouvoir être méthané pour la suite du process, a besoin d'être propre. On aura enlevé toutes les impuretés. Et puis après, une unité de méthanation catalytique, c'est-à-dire qu'on utilise des réactifs pour faire cette transformation chimique qui va permettre de transformer le gaz de synthèse en bio-méthane et un autre coproduit qui sera le bio-CO₂ ou encore appelé CO₂ biogénique.

Alors, le bois de récupération en fin de vie que l'on va utiliser, c'est ce qu'on appelle les catégories BR1, BR2. On aura aussi un peu de catégorie A, c'est-à-dire qu'on pourra avoir des bois de palettes, mais on va avoir essentiellement des résidus de mobilier, du bâtiment, de la déconstruction, etc. ou des connexes de la deuxième transformation de l'industrie du bois. Alors le mobilier, c'est ce que vous allez mettre éventuellement dans les déchetteries, quand vous allez apporter vos vieux meubles à la déchetterie, ça nous on va le récupérer. Donc c'est essentiellement ces bois-là, ce sont ces types de bois que l'on va utiliser sur notre site.

Donc derrière le process proprement dit repose sur 6 étapes. La première étape, on va effectivement récupérer ce bois, donc comme je disais palettes, meubles, du BTP, etc. sur le site où on va pouvoir faire plusieurs opérations. Ces opérations vont être effectivement un premier broyage puisqu'on va recevoir le bois brut, on va faire un premier broyage et puis derrière on va séparer, on va faire la séparation d'indésirables. On va enlever ce qu'on appelle les métaux ferreux, les non-ferreux, les plastiques, les cailloux, etc. Ensuite, on va le rebroyer pour avoir une petite granulométrie. L'objectif de cette homogénéisation, c'est de bien tout mélanger pour qu'on ait un intrant qui soit idéal pour la production, pour la pyrolyse.

La troisième étape, c'est effectivement la pyrolyse haute température. Elle se fait aux environs de 900-950 degrés. On est complètement en absence d'oxygène : pas d'air, pas d'oxygène, ça veut dire aussi que le bois ne brûle pas ; on n'est pas du tout sur l'incinération, on est sur une transformation, une dégradation de la matière avec un gaz d'un côté, un solide de l'autre. Donc on va avoir le gaz qui est le gaz de synthèse, et le solide qui sera le bio-charbon, qui lui va pouvoir être utilisé par la suite directement dans des industries pour décarboner par exemple la sidérurgie. Le bio-charbon va essentiellement servir à ça.

Ensuite, on aura une activité, une étape de lavage et de purification. Alors pourquoi on va laver notre gaz ? Simplement parce que, comme je le disais, on a besoin de faire en sorte que pour le méthaner, pour le transformer en bio-méthane, on ait enlevé un certain nombre d'impuretés. Donc on va laver notre gaz, on va le purifier par certaines réactions catalytiques aussi, donc des transformations chimiques avec des réactifs pour pouvoir effectivement le préparer et faire en sorte que l'on puisse aller à la méthanation derrière.

Ensuite il y aura la méthanation, c'est-à-dire qu'avec l'hydrogène qui est contenu dans le syngaz (le gaz de synthèse), avec le dioxyde de carbone, on va pouvoir faire la réaction de méthanation pour pouvoir produire du CH₄, du bio-méthane. Et puis, dans cette réaction

chimique, on aura la possibilité, et on va le faire, de récupérer le bio-CO₂ pour qu'il puisse aller directement dans tout ce qui est agroalimentaire, etc.

Alors, le bio-méthane ainsi produit va pouvoir être directement injecté dans le réseau, puisqu'il sera quasiment comme du gaz fossile, si vous préférez, au niveau de la composition. Donc petite préparation du gaz et derrière on peut l'injecter directement dans le réseau NaTran.

Voilà un petit peu le process général de l'installation du projet BMP. Les chiffres clés principaux, c'est 50 emplois directs, 115 000 tonnes par an de bois de récupération en fin de vie. C'est, comme on disait tout à l'heure, 183 millions d'euros d'investissements et une production de bio-méthane de 234 GWh par an. Donc 234 000 MWh. Voilà un petit peu la présentation succincte du process du projet BMP.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci Thierry. Un point peut-être messieurs, je pense que ce serait bien de parler du calendrier prévisionnel du projet, avec cette première phase de concertation qui est lancée sur les mois de mai et juin 2026.

Loïc Delpech, président ATCG

Oui, alors sur le calendrier prévisionnel, la concertation préalable qui a démarré sur internet hier, les trois réunions de prévues qui sont le 12 mai, 26 mai, 16 juin. Cette concertation se terminera le 22 juin sur internet. Donc à l'issue de cette concertation, nous avons en fait l'ambition de déposer notre permis de construire et le dossier de demande d'autorisation environnementale ICPE pour septembre 2026. Ensuite il y aura le temps des instructions. Une seconde consultation du public aura lieu au second trimestre 2027. Puis, nous espérons une obtention des permis pour que l'on puisse démarrer le chantier de notre projet mi-2027 pour une mise en service mi-2029. Donc voilà pour les différentes étapes du calendrier.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Très bien, merci. Nous arrivons donc au troisième temps d'échange. Est-ce que vous avez des questions sur le projet ? Oui, monsieur et madame, juste après.

Arthur, membre de la CEPG

Oui, bonjour. Arthur pour la CEPG, la Convergence Écologique du Pays de Gardanne. Je vois qu'il n'est pas évoqué sur le dossier que les sites, les futurs bâtiments sont situés en zone inondation. Il n'est pas fait référence au risque inondation dans les dossiers et les mesures prises en compte pour faire face à ce risque. Si vous pouvez évoquer ça. Et vous parlez de 237 GWh produits. Mais il n'est pas évoqué non plus le rendement énergétique, l'énergie nécessaire pour produire ces 237 GWh. Voilà. Merci.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

OK. Est-ce que M. Bard peut répondre ?

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Alors tout d'abord sur la partie inondation, zone inondable, il faut savoir qu'on a aménagé le site, si vous préférez, on a une partie haute là où il y aura toute la partie préparation du bois, et la partie basse où il y aura effectivement les fours de pyrolyse et la partie purification et méthanation. On a fait en sorte, si vous préférez, de respecter la réglementation - je parle sous couvert de la DDTM, que je ne dise pas de bêtises dans la façon de le dire. On est en zone B2, au niveau inondabilité, et on doit respecter à ne pas dépasser 30% de la surface inondable pour la construction. Donc on sera inférieur à 30% de cette surface dans la zone inondable. Ça c'est la première chose.

Alors le rendement énergétique, si vous préférez, ce que l'on fait c'est qu'on va sortir 234 GWh de bio-méthane. Et pour cela, on va chauffer notre four grâce à des brûleurs extérieurs. Enfin, des brûleurs extérieurs, c'est un four rotatif. On expliquera ça plus en détail à la prochaine réunion. Mais ça va être un four rotatif où on a un chauffage extérieur. Et c'est par convection, si vous préférez, que l'intérieur, le bois, va se transformer avec la montée en température. Et cette température va être amenée par des brûleurs gaz. Et il nous faudra à peu près 81 GWh par an de gaz pour pouvoir faire cette température. Ce sera du bio-méthane aussi.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci. Simplement, monsieur de la CEPG, je voudrais vous préciser qu'en page 25 du dossier, vous avez un point sur le plan de prévention risque d'inondation, donc ce que monsieur Bard vient de vous expliquer. Page 25 du dossier.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Il y avait donc une autre question, ici ?

Cyrille Ladoubée, habitant de Gardanne

Cyrille Ladoubée, Gardannaise. Je voulais savoir comment on s'est assuré qu'on ait suffisamment de déchets de bois parce que dans un précédent projet dont on a entendu parler, on a été obligé d'importer du bois. Est-ce qu'on a vraiment fait une étude sur la quantité de bois qu'on a de disponible en déchets ?

Loïc Delpech, président ATCG

Oui, alors justement si on a fait ce projet et qu'on a décidé de le faire avec du bois B, justement c'est par rapport au gisement qu'il y a en région PACA et notamment dans le département des Bouches-du-Rhône. A l'heure où l'on se parle, quand on discute avec les fournisseurs, que ce soit Suez, Veolia, Paprec, Pizzorno et d'autres, ils nous expliquent tous que le bois B que l'on

va utiliser part soit en Espagne, soit en Italie chez des panneautiers. soit quand ils n'arrivent plus à livrer, ça part au Luxembourg, et ça part tout en camion. La Région a passé aussi un contrat avec les pays du Nord, et ça part en bateau pour alimenter la Norvège et la Suède, pour faire de la co-génération. Donc là, ce que l'on souhaite faire avec notre projet, c'est vraiment faire de l'économie circulaire, et faire en sorte, en passant les contrats, - et nous sommes en discussion avec Suez notamment, qui nous assure les 115 000 tonnes et qui au contraire est content d'avoir un exutoire et qui ne va pas être obligé de l'envoyer dans d'autres pays - de vraiment travailler sur une filière d'économie circulaire et aux alentours de la centrale.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci. Pour compléter également, le 26 mai, il y aura un intervenant spécialiste de la filière d'approvisionnement en bois de fin de vie qui viendra présenter justement la nature du gisement et comment, de manière un peu plus large, ils ont des difficultés aujourd'hui pour gérer ce bois et donc c'est une opportunité pour eux. Madame.

Pascale Chabran, habitante de Gardanne

Bonsoir, Pascale Chabran, habitante de Gardanne. Comment seront amenés sur site les 115 000 tonnes de bois ?

Loïc Delpech, président ATCG

Donc là, on discute justement avec les différents partenaires potentiels, donc avec Suez qui a des centres à Istres. Et à Aubagne, celui d'Aubagne, ça sera essentiellement par camion. Si c'est Veolia à Fuveau, vous comprenez bien que ça sera essentiellement par camion. Et dans la prise en compte, et donc le fait que l'on se dise tout, nous on est en train de travailler avec ces partenaires-là pour qu'on puisse faire du ferroutage. Ça va être quelque chose qui va être difficile, mais on souhaite y arriver. 115 000 tonnes, quand on regarde ce que c'est comme consommation pour nous, en fait, ce n'est pas un gros volume. Et donc du coup, le but, c'est que l'on arrive à travailler avec ces différents fournisseurs pour avoir du ferroutage. Le problème que l'on a, c'est après la volonté aussi des fournisseurs de nous le livrer. Et ça, c'est à nous d'essayer de les convaincre. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que c'est assez difficile de pouvoir le faire. Comme je l'ai dit, si on prend le bois de Fuveau, ils ne construiront pas une ligne ferroviaire spécifiquement pour nous. Mais on est toujours dans ce travail-là, dans l'amélioration du projet, pour essayer de faire en sorte qu'il y ait le moins de nuisances possible. On l'a pris en compte, on a entendu les choses, on a entendu sur le bruit, on a entendu sur les poussières qu'il pourrait y avoir éventuellement. Et donc tout cela, on le prend en compte et on le travaille du mieux possible pour qu'il y ait le moins possible de nuisances. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Donc ça va être et du camion et du ferroutage. Ça, c'est notre ambition. À nous d'y arriver. Si on n'y arrive pas, forcément, ça ne sera que du camion. On ne va pas faire autrement.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci pour ces précisions de réponse. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le projet ? D'autres avis à apporter ? Monsieur ?

Un habitant de Gardanne

Ça sera les dernières pour ce qui me concerne. En termes de puissance, enfin de volume de gaz, est-ce que vous pourriez me rendre la chose plus concrète ? On fait quoi avec ce gaz-là ? On alimente combien ? Qui ? J'ai pas d'idée. Et deuxième question, a priori, vous avez déjà deux unités en France, une à Carcassonne, une en Bretagne. Si on pose la question aux riverains de ces unités-là, qu'est-ce qu'ils nous raconteraient ?

Loïc Delpech, président ATCG

Moi je vais vous faire la partie, voilà, qu'est-ce qu'on alimente. Ils se chargeront de vous dire les peut-être problématiques qu'il y a dans leur site à eux. Pour la partie puissance, en gros... Il faut se mettre dans la tête que 234 GWh de production, c'est l'équivalent de 40 000 foyers en consommation sur les trois usages qui sont la plaque, la production d'eau chaude et le chauffage ; 40 000 foyers sur une année complète. Alors, on le dit, c'est 40 000 foyers en moyenne, parce qu'effectivement, si vous habitez à Marseille, ça peut être un peu plus. Si vous habitez dans le Nord-Pas-de-Calais, sans faire offense à qui que ce soit, c'est un peu moins, on est d'accord. Donc du coup, une fois comme on l'a dit qu'on va envoyer notre gaz produit dans le réseau NaTran, NaTran va le gérer, et ensuite c'est soit de l'usage urbain pour les usagers, donc pour les 40 000 foyers, soit on peut imaginer qu'on va avoir de la décarbonation pour tout ce qui est camions, type GNL, soit le maritime soit l'industrie. Donc ce sont tous les exutoires possibles pour utiliser ce que nous allons produire. Maintenant je passe la parole à GazoTech.

Maël Disa, Directeur Général GazoTech

Merci. Alors pour répondre à la question, les installations en place sont assez différentes puisqu'elles sont installées sur des sites industriels. En gros elles sont installées au milieu d'usines. C'est semblable si on regarde le projet à l'échelle du site global effectivement, ce sont des installations intégrées et donc qui ne sont pas forcément visibles. Oui, enfin il y a quand même des riverains à proximité mais en tout cas dans ce cas précis c'est sur un site intégré ; après les riverains quand même regardent le sujet.

Si on regarde le process - et encore une fois je ne vais pas empiéter sur la réunion d'après, on en parlera, on sera tous là donc on peut en reparler - mais d'un point de vue très global, c'est un process qui n'a pas de nuisance particulière dans le sens où les émissions, si vous vous chauffez au gaz chez vous, c'est la même chose : à la cheminée, c'est du gaz qui est émis. Ensuite tous les produits vont dans le réseau, donc il n'y a pas de stockage de gaz. Dès qu'on produit en flux tendu, ça va dans le réseau. On a tous chez nous le réseau de gaz qui passe en dessous à côté, donc c'est le même réseau de gaz qui est utilisé. Ensuite tous les coproduits, que ce soit le charbon... il repart immédiatement pour être utilisé hors site. Tout ce qui est

CO₂, il est liquéfié. Pour le coup, c'est un produit liquide comme quand on a du gaz pour faire du coca ou des boissons gazeuses. Effectivement, on n'a que des produits connus qui sont utilisés dans l'agroalimentaire, dans l'industrie ou dans du réseau de gaz.

Donc, de ce point de vue, on va dire riverain, dans notre expérience, ça s'intègre dans le paysage et ça s'intègre dans les habitudes, puisque, encore une fois, on produit un produit, du gaz, qui est consommé au domicile. Donc les gens sont assez familiers et ils comprennent évidemment que pour pouvoir utiliser ce produit, il faut le produire. Et donc le réseau, justement, permet de faire un produit qui rentre dans une norme, parce que pour pouvoir mettre dans le réseau, il faut pouvoir injecter une qualité avec un maximum de teneur en hydrogène, etc. Donc on se conforme à un cahier des charges précis, qui n'est pas que pour nous, c'est le réseau gazier qui est présent partout. C'est un produit qui s'intègre naturellement dans le paysage et dont les gens sont assez familiers et le trouvent pour le coup assez positif.

Pauline David, animatrice cabinet 2concert

Merci messieurs pour ces différents détails apportés. J'ai une question là-bas.

Mme Dufour, habitante de Gardanne

En termes de paysage justement, est-ce qu'on va avoir des cheminées supplémentaires, des machins en plus ou pas ?

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Alors, notre procédé, si vous préférez, on n'aura qu'une cheminée. La cheminée qui va être essentiellement celle de la combustion du bio-méthane pour chauffer les fours. La hauteur de cheminée est déterminée par la réglementation, puisque le Code de l'environnement donne un calcul de hauteur de cheminée en fonction des rejets, etc. On va avoir une cheminée, mais qui n'aurait rien à voir avec ce que vous pouvez avoir dans le paysage à l'heure actuelle. On va être limité, on va être aux environs de 20 mètres de hauteur ; on aura des bâtiments qui vont être relativement bas : le plus haut va culminer à 19 mètres. On aura un silo de remplissage avec la matière prête à rentrer dans les fours de pyrolyse, qui lui sera un petit peu plus haut. Mais sinon les bâtiments en eux-mêmes seront faits de telle manière qu'on ne verra pas d'énormes bâtiments. On va travailler bien évidemment sur l'intégration visuelle, l'intégration dans le paysage des bâtiments.

Je voulais préciser quand même, par rapport à ce que Loïc disait tout à l'heure en parlant de poussière, de bruit, que dans toute la partie préparation du bois, les broyeurs vont être intégrés dans des bâtiments, justement aussi pour éviter toute émanation de poussière, de telle manière qu'on aura des systèmes de brumisation, etc. L'objectif est de limiter fortement les impacts potentiels de ce point de vue. Comme je disais, on n'aura pas de bâtiments outre mesure.

Mme Dufour, habitante de Gardanne

Merci. Puisque j'ai le micro, j'en profite. Vous n'avez pas parlé de quantité d'eau utilisée pour le lavage. J'imagine que c'est avec de l'eau ?

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Alors, on va effectivement utiliser de l'eau brute qu'on va déminéraliser. Les lavages vont se faire effectivement avec de l'eau déminéralisée pour une partie ; après avec l'adjonction de produits réactifs, avec des systèmes qui fonctionnent en circuit fermé. C'est-à-dire que vous allez avoir le lavage jusqu'à un moment de saturation du produit, où là on va effectivement évacuer le produit qu'on enverra en traitement auprès d'entreprises spécialisées. Et puis, on va utiliser et on fera l'appoint. Ce qui nous fait à peu près une moyenne, si vous préférez, de 5 m³/h d'eau brute. Cela va représenter à peu près 40 000 m³ d'eau par an.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci. Je vois deux autres questions. Monsieur devant. Et juste après, oui.

Patrice Kantarjian

Oui, bonjour. Je me présente, puisqu'on doit se présenter. Moi, je suis Patrice Kantarjian. Je suis secrétaire régional de la CGT. Et donc je suis mandaté ici par les six unions départementales de la région, parce que ces six unions départementales ont un œil particulier, une attention particulière sur la construction de ce projet et sur la réalisation de ce projet, à la fois pour les impacts d'emploi, d'aménagement du territoire, mais aussi d'alimentation énergétique de la région, parce qu'on est une péninsule énergétique et les enjeux dépassent largement nous-mêmes. D'abord, je voudrais me féliciter de ce genre de réunion et vous remercier de l'avoir provoqué. Et d'abord, il faut aussi remercier les membres de la Commission nationale du débat public, parce que ça fait partie des éléments de démocratie intermédiaire, et je le dis parce que c'est dans une période où ces éléments-là sont assez menacés, dans l'ambiance actuelle. Je ne sais pas si c'est toujours d'actualité, mais il y a quelques mois, il y a eu un projet de loi qui voulait supprimer la CNDP. Et cette réunion et la réussite de cette réunion, je ne dis pas ça que pour les représentants de la préfecture en espérant qu'ils sont dans la salle, mais la réussite de cette réunion et le nombre de l'assistance montrent que la CNDP garde une grande légitimité toujours dans le pays.

Une fois que j'ai dit ça, ce n'est pas forcément une question. C'est juste pour apporter un témoignage. Je siège aussi au CESER, autre élément de démocratie intermédiaire où la société civile organisée siège pour alimenter la réflexion de l'exécutif régional. Le CESER, c'est le Conseil économique, social, environnemental, régional où sont réunis les représentants du patronat, des syndicats de travailleurs et des associations et des personnes qualifiées. J'ai le souvenir que les travailleurs de la centrale de Gardanne ont été auditionnés dans la commission emploi et développement économique du CESER, où ces trois composantes siègent, y compris France Nature Environnement. C'est pour ça que j'ai été surpris tout à l'heure de la déclaration qui a été faite. Et de l'avis qui a été émis par cette commission, un

avis favorable au projet qui a été présenté, alors moins détaillé qu'aujourd'hui parce que vous avez cheminé, mais qui a été présenté en détail, qui a suscité l'enthousiasme, je dois le dire sans honte quand même, et qui a été voté en séance plénière à l'unanimité des composantes, y compris par les représentants de la FNE. C'est pour ça que, encore une fois, je fais part de mon étonnement. Donc je pense qu'il y a un regard important sur la réalisation de ce projet, parce qu'il symbolise aussi, comme ça a été dit d'entrée par Jean-Michel Roccasalva, ce que pourrait représenter dans la période actuelle l'impérieuse nécessité de la transition écologique et de la transition énergétique. Vous êtes en train de faire la démonstration qu'on peut maintenir un outil industriel, produire de l'énergie en évitant de saccager l'environnement et la planète comme ça peut être fait, notamment par des grands groupes comme ça a été évoqué tout à l'heure, une dame qui parlait de TotalEnergies. Je pense qu'on est dans des dimensions diamétralement opposées et c'est pour ça que je voulais exprimer la confiance et l'intérêt aussi que porte mon organisation à la réalisation de ce projet. Merci à vous.

Jean-Claude Cellière

Je suis Jean-Claude Cellière, j'habite à Fuveau. Je voudrais savoir combien vous allez produire par an de CO₂ qu'il faudra ajouter au CO₂ produit par la combustion du méthane qui sera chauffé ? Et pourquoi vous ne chauffez pas à l'électricité ?

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Monsieur Disa, vous prenez la question ?

Maël Disa, Directeur Général GazoTech

Sur le CO₂... Donc effectivement il y a deux sources de CO₂, il y aura le CO₂ qui sera coproduit avec le bio-méthane, qui sera liquéfié et vendu notamment pour être en usage agroalimentaire, et donc en remplacement du CO₂ fossile, ça permet de décarboner la production alimentaire. Là il y a 32 000 tonnes par an qui seront produites, qui seront liquéfiées et commercialisées auprès d'acteurs de l'agroalimentaire du coin, pour faire des boissons pétillantes. Et sur l'autre question, effectivement, c'est un sujet qui est ouvert, le mode d'alimentation des fours, parce qu'effectivement, ce qui est au gaz pourrait être électrifié, mais ça prend en compte différents paramètres, notamment des paramètres d'accès à tout ce qui est électricité. Donc aujourd'hui, on a favorisé le gaz, puisque premièrement, c'est un produit qu'on produit, donc on est en boucle fermée. Et que deuxièmement, ça permet aussi d'assurer une stabilité et d'être indépendant d'autres éléments externes qui pourraient ralentir le projet, puisqu'on n'est pas dépendant d'une ligne électrique ou d'autres sujets que je ne veux pas ouvrir ce soir. Effectivement, ce choix a été fait pour permettre d'être en circularité et d'être en autonomie par rapport à d'autres éléments externes.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci pour ces éléments. Une question, monsieur ?

Un habitant

Du coup moi j'ai plusieurs questions. Déjà la tache noire qui est sur le plan, qu'est-ce que c'est ? C'est un bassin qui est sur le plan. Et quelle est la profondeur ? C'est actuel, ce n'est pas actuel, ça va être fait ?

Loïc Delpech, président ATCG

Je réponds, oui. Il est existant déjà.

Un habitant

Et quelle est la profondeur actuelle ?

Loïc Delpech, président ATCG

Ce n'est pas à nous. Donc ça, il faudra demander à GazelÉnergie, en fait, parce que nous, c'est délimité, ça ne nous appartient pas. Et au contraire, il y a des servitudes, car il y a des capteurs, justement, qui appartiennent à GazelÉnergie. Et donc, il y a un droit de servitude pour GazelÉnergie pour qu'ils viennent, en fait, vérifier ce bassin. Mais nous, on n'a rien à voir avec ça.

Un habitant

Une autre question, c'est par rapport à la quantité qui sera stockée, de bio-charbon et de bio-CO₂ et d'hydrogène.

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Alors, je vais tout de suite le dire, il n'y aura pas de stockage d'hydrogène comme il n'y aura pas de stockage de gaz. Comme le disait Maël tout à l'heure, le gaz va être produit par des pyrolyseurs, il va être lavé, purifié, méthané, et derrière on injecte directement dans le réseau. Donc on n'aura pas de stockage de gaz.

Un habitant

Non mais le CO₂ qui va servir pour l'alimentaire. Il va être stocké où, il part de suite à Coca-Cola ou je ne sais pas ? Ou alors il va chez nous pour faire de l'eau pétillante, je ne sais pas.

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Le CO₂ sera liquéfié et partira directement en camion. C'est directement l'acheteur qui viendra récupérer le CO₂, mais c'est une production directe. On ne va pas avoir des cuves de CO₂ liquéfié en attente d'être rempli dans les camions pour être récupéré par l'acheteur. Tout se fait en flux tendu. Ça, c'est l'objectif. La seule cuve qu'on pourra avoir de CO₂, c'est simplement par rapport au système de sécurité, c'est pour inerte toute l'installation. C'est-à-dire qu'à un moment ou à un autre, si vous préférez, on inerte l'installation et on l'inerte au

CO₂. Donc là, on aura une petite cuve de CO₂, à nous, propre au process, mais qui représente epsilon par rapport à ce qu'on produira dans l'année.

Un habitant

Mais l'hydrogène, il vient d'où ? L'hydrogène.

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Il est produit par la pyrolyse. La pyrolyse produit du gaz de synthèse : c'est une composition d'hydrogène, de monoxyde de carbone (CO), de dioxyde de carbone (CO₂), un peu de méthane et des impuretés. Après on va laver ce gaz de synthèse, donc on va enlever toutes les impuretés, et il va nous rester effectivement de l'hydrogène, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et un peu de méthane. Et ensuite, quand on va faire la purification, on va enlever le CO pour le transformer en CO₂ et on va avoir essentiellement en très grande partie de l'hydrogène et du CO₂ qu'on va faire réagir. Mais on n'ajoute pas d'hydrogène dans le process, il n'y a pas d'hydrogène qui vient d'ailleurs, tout se fait directement par la dégradation. La matière organique, si vous préférez, quand elle va se dégrader avec la température et qu'on va produire le gaz, on va effectivement la dégrader avec une création, une composition d'hydrogène, de CO, CO₂, etc. Donc on va retrouver ces matières-là et ce produit va se recombinaer derrière en CH₄ par la méthanation.

Un habitant

Après, je voulais savoir si l'usine va fonctionner en 3-8, y compris le week-end. Et puis aussi, le biochar, comment il part ? Quels sont les camions qui vont transporter le biochar ?

Loïc Delpech, président ATCG

Alors, l'usine effectivement tournera en 3-8. Comme on l'a dit, ou peut-être pas, justement, en fait, quand on va avoir les 4 jours de stockage, justement, de bois, c'est pour ne pas faire tourner nos broyeurs les nuits et les week-ends. On l'a réfléchi comme ça justement par rapport à ce qui pourrait être appelé des nuisances, qui le sont, le bruit ça peut en être. Et donc partant de là, nous avons décidé d'avoir un stockage qui peut nous servir et qui pourra nous servir, je l'espère, 4 jours. Et donc grâce à ça, ça nous permettra de ne pas tourner les week-ends, de ne pas tourner la nuit. Et de se dire, si nous avons par exemple, encore une fois dans les années qui arrivent, un 1er mai ou un 8 mai, un vendredi, ou un jeudi de l'ascension et que certains font le pont et qu'on n'ait pas de livraison de bois, on pourra tenir 4 jours et continuer à produire. C'est ça en fait qui fait que l'usine tournera elle pour produire du bio-méthane en 3-8, en revanche le bois lui ne tournera ni la nuit ni les week-ends.

Ensuite sur le bio-charbon, pour essayer de réduire les nuisances, nous sommes en train de discuter avec des partenaires industriels qui comme la centrale de Provence, auraient des rails à l'intérieur, pour faire repartir le biochar de chez nous, c'est-à-dire de notre site avec la ligne de chemin de fer, de le faire repartir de chez nous et de l'envoyer chez l'industriel qui

lui aussi a une ligne de chemin de fer dédié. Donc ça c'est notre ambition, nous y travaillons dessus, justement, pour éviter les nuisances possibles.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui ?

Pascal Nalin

Bonsoir à tous, Pascal Nalin, habitant de Gardanne et élu de Gardanne, notamment à l'environnement. J'avais une question, j'ai vu qu'il y avait une cheminée, vous en avez parlé tout à l'heure, je souhaiterais savoir la composition de ces fumées. Et la deuxième question était, mais vous avez peut-être répondu tout à l'heure en inertant l'installation, c'était savoir s'il y a un souci d'injection ou s'il y a un souci sur le réseau. Quel était le devenir du méthane produit ? Est-ce qu'il serait torché par exemple ?

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Alors ce qui va ressortir de la cheminée, qui est du gaz de combustion ou du bio-méthane, c'est essentiellement H₂O plus CO₂. Donc c'est de la vapeur d'eau, si vous préférez, avec du dioxyde de carbone. Je voulais apporter une précision aussi tout à l'heure par rapport à l'utilité, c'est qu'on va avoir besoin de chaleur effectivement pour sécher notre bois parce que quand on fait la préparation du bois au niveau de la granulométrie, idéalement c'est de rentrer à un certain pourcentage d'humidité et pour ce faire on va récupérer la chaleur que l'on a dans cette cheminée de gaz de combustion, du gaz naturel, pour pouvoir venir chauffer, sécher le bois. Donc ça déjà c'est important, c'est de l'énergie en moins qu'on va utiliser pour sécher notre bois.

Maintenant je parlais de l'inertage, effectivement tout système de production industrielle quel qu'il soit a des systèmes de sécurité. A partir du moment où on est en fonctionnement continu, il suffit qu'on ait un problème x ou y en sortie, en réseau, en injection ; dans ces cas-là l'installation s'arrête automatiquement, et on va avoir effectivement un inertage de l'installation, c'est-à-dire qu'on injecte du CO₂ de manière automatique et toute l'installation est inertée. On va avoir un système de décompression de sécurité. C'est tout simplement une petite cheminée qui va être de quelques mètres où vous aurez une petite veilleuse ; si le gaz passe avec la veilleuse, ça brûle le gaz mais dans ces cas-là il n'y aura pas de flammes, personne ne verra de flammes - c'est ce qu'on appelle « une torche à flamme invisible ». C'est uniquement un système de sécurité. Vous avez une veilleuse en continu. Et si on a un problème de pression ou tout simplement, comme vous disiez, de qualité, on doit évacuer, ça passe par ce système. Mais ce n'est pas une torchère. C'est ce que vous vouliez dire.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci. Est-ce qu'il y a une autre question ? Oui, au fond, monsieur.

Un habitant

Merci beaucoup. Encore une petite question, c'est au niveau des emplois. On parle de 50 salariés. Est-ce que c'est pour commencer et après il y aura encore de l'embauche pour pouvoir arriver à ce qu'on veut produire ? Ou est-ce que les 50 c'est pour produire ce qui est prévu ? Et du coup si c'est le cas, est-ce que c'est prévu d'augmenter la production peut-être dans les années à venir si jamais ça fonctionne comme on le veut ? Et du coup avec de nouvelles embauches ?

Loïc Delpech, président ATCG

Merci pour la question. Je pense que quand on en sera à ce niveau-là et de se dire qu'on pourrait peut-être agrandir, ça voudra dire déjà qu'on a construit celle-là et qu'on y travaillera dessus. Donc ça sera très bien pour nous. Comme on l'a dit, c'est un objectif de 50. On n'a pas encore ficelé à la personne près. Je m'engage là tout seul, je ne veux pas leur faire peur, tu vois, à côté. Si c'est 51, 52... Nous, tant qu'on peut prendre de l'emploi et que ça fait vivre tous les travailleurs, c'est bon pour nous et c'est ce que l'on fera. Pour l'instant, on a monté un projet à 50, direct.

Dans l'industrie, quand on crée 50 emplois directs, on peut se dire qu'on en crée quasiment 150 indirects. Donc déjà, ça va faire de l'emploi autour. Et dans le projet que l'on porte, ça va être 50, a minima. Et on verra par la suite. C'est pour ça que l'association a la vocation, c'est-à-dire apporter d'autres projets, si d'aventure, il devait arriver encore un plan social sur le coin de la tête des travailleurs. Et donc on a vocation avec cette association à travailler des projets, de regarder toutes les meilleures techniques disponibles et existantes sur le marché et regarder comment on peut faire pour porter un projet porteur d'emploi, comme ça a été dit avant moi, environnementalement bon, socialement, si on le peut, très bon, et économiquement, on l'a dit, on l'a montré, qu'il soit rentable, parce qu'à l'heure actuelle, on ne peut pas se permettre de monter des projets qui sont à perte, ce n'est pas possible. Donc pour l'instant, pour répondre concrètement, c'est 50. Et ça n'a pas vocation à grossir dans les années qui arrivent. Nous ce que l'on souhaite déjà, c'est que celle-ci se construise, qu'elle puisse tourner, que l'ensemble des travailleurs puissent être repris et qu'on puisse embaucher. Puisqu'on l'a dit, on en a 23. Il faudra monter à minimum 50. Donc ça veut dire encore 27 embauches à minima. Et ce que nous souhaitons, c'est que ce soit 27 embauches du bassin minier pour nos jeunes hommes et femmes du bassin, qu'ils puissent travailler, comme ça a été dit tout à l'heure, dans une intervention, qu'ils puissent travailler et vivre au pays et rester ici.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci. Il me semble que nous arrivons donc au terme de ce temps d'échange. Vous avez une dernière question, madame ?

Brigitte Apothéloz

Bonsoir. Deux questions. Une question de santé publique et une question de responsabilité sociétale et économique. La première, c'est une question que je me pose depuis une vingtaine d'années en tant que sociologue. Peut-on encore mettre une production industrielle polluante en plein cœur urbain ? Effectivement, ici, le foncier industriel est entouré par du pavillonnaire qui est complètement accolé, puisqu'il y a eu des permis de construire ces dernières années. Donc, est-ce qu'on peut encore se permettre de mettre de l'industrie en cœur de ville ? C'est ma première question. La deuxième... Est-ce que vous parlez de bois de fin de vie ? Est-ce que ce sont des bois de qualité B et C, c'est-à-dire des bois qui sont toxiques, parce qu'ils ont notamment des polluants pour leur fabrication en bois aggloméré, et qu'ils ont aussi quelque chose d'extrêmement polluant, qui sont les colles ? Donc voilà mes deux questions.

Ronan Flého, cabinet 2concert

Merci madame. Est-ce que vous pouvez vous présenter ? Alors, a posteriori, vous avez dit que vous aviez une fonction de sociologue.

Brigitte Apothéloz

Je suis Brigitte Apothéloz, je suis sociologue et je suis aussi ingénieure consultante en développement local et en politique urbaine.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Alors le bois on en a parlé, je vous représente le visuel, Thierry peut le reprendre si vous voulez bien, sur les catégories de bois et on reviendra à votre première question juste après.

Loïc Delpech, président ATCG

Donc comme on l'a dit c'est du bois B, c'est pas du tout du bois C. Effectivement le bois C étant classé, comme les traverses de chemin de fer, donc ça pour notre process en plus c'est proscrit totalement. Nous l'avons déjà dit, nous avons monté un projet pour que nous puissions y travailler et non pas mourir au travail. La santé, c'est notre fer de lance forcément. J'irai presque dans la provocation madame Apothéloz. J'ai envie de vous dire, les permis qui ont été donnés pour les habitations, ils l'ont été à quel moment ? Quand on sait que la centrale existe depuis 1953. Le problème que l'on a peut-être dans cette partie-là, sur le fait de se dire que nous sommes en milieu périurbain, c'est peut-être aussi les permis de construire qui ont été donnés pour habiter à côté et à proximité de la centrale. Alors je ne veux pas ouvrir le débat, je le dis comme ça, sauf qu'à l'époque ce n'était que les mineurs qui habitaient aux alentours. Qu'ensuite il y ait eu une emprise foncière et qu'il y ait eu une problématique sur le fait que le foncier ait explosé et l'immobilier avec, effectivement il faudra qu'on se pose peut-être des questions, mais en tout cas nous le projet que l'on monte ce n'est pas en fait pour dégager quoi que ce soit et nuire à personne, c'est déjà d'un pour nous de retrouver un travail, on ne va pas retrouver un travail pour mourir quelques mois suivants.

Donc pour cette réponse-là, c'est un projet qui a une haute valeur environnementale et je suis sûr que vous le regarderez attentivement, et j'espère vraiment que les personnes qui sont parties au début de la réunion pourront venir aux suivantes et que l'on puisse avoir un débat, une discussion et faire en sorte que l'on fasse comprendre exactement ce qu'il en est. Que l'on s'aperçoive aussi que le projet que l'on porte, non seulement comme ça a été dit, il est bon pour les travailleurs, mais aussi pour l'environnement, mais aussi pour les usagers. Parce que si on veut retrouver un petit peu de souveraineté énergétique dans ce pays, il va peut-être falloir qu'on se pose les bonnes questions et qu'on se regarde tous en se disant comment on fait. C'est bien beau de se dire on veut tous de l'électricité, on veut tous du gaz, on veut tous de la modernité, on veut tous des smartphones, des voitures électriques, des voitures n'importe comment, sauf que c'est chez les autres et pas chez nous. Arrivé à un moment, on a aussi le devoir, je pense, toutes et tous, de se regarder et de se dire qu'est-ce qu'on peut construire pour qu'il y ait le moins de nuisances possible. Et on va se le dire, si on est là-dessus, la plus grosse nuisance qui existe, c'est l'être humain. Alors, la réalité, elle est là : qui est-ce qui pollue ? À ce moment-là, on va se le dire, c'est nous. Sauf que si on a l'intelligence collective de travailler les dossiers, de travailler des projets, et de travailler, en fait, des solutions qui puissent faire en sorte que les usagers arrêtent d'être pris pour ce qu'ils ne sont pas, qu'on arrête de subir les contextes géopolitiques, que ce soient les guerres russo-ukrainiennes, les problématiques au Moyen-Orient ou les conflits, ou du moins les problématiques et les tensions qu'on a eues franco-algériennes, notamment sur le gaz et le prix du gaz qui augmente. Excusez-moi, je prends un peu de temps, sauf qu'il faut qu'on se le dise ça. Et c'est un projet qui va dans ce sens-là. Et on l'arrête et on le dit, on le redit, et on est sur quelque chose qui va être dans le bon sens, dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, pour que l'on réduise toutes ces émissions-là. Donc voilà, j'ai répondu sur une partie, et donc sur le bois, c'est du bois B. Oui, on va le prendre, on va le traiter, on va le broyer, on va faire en sorte de tout enlever. Que ce soit métaux ferreux et non-ferreux, ça a été dit par Thierry. Et ce que je vais faire, c'est que je vais lui passer la parole, et comme ça, il va apporter des explications plus claires.

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Alors, j'amènerai juste une petite précision puisque vous avez évoqué les colles. Ce qui est intéressant dans ce type de bois pour nous, justement, c'est que les colles, les résidus de peinture ou de vernis qu'il peut y avoir sur les anciens meubles, pour nous, ce n'est pas un problème. La transformation par élévation de température dans la pyrolyse fait que dans tous ces composés qui vont se créer, on va récupérer de l'hydrogène, du CO, du CO₂, du CH₄, quelques composés supplémentaires que l'on pourra effectivement abattre par la suite avec le lavage et la purification. Mais en aucun cas, ces produits se retrouvent à l'extérieur. Il faut savoir que, et ça vous l'aurez dans la présentation, à la prochaine réunion, un peu plus détaillé dans le process, c'est qu'on est en système continu, on est hermétique. Je disais bien tout à l'heure, four de pyrolyse, ça veut dire pas d'oxygène ni d'air, donc ça veut dire qu'on est complètement étanche et en même temps on est en légère dépression. Donc ça veut dire que tout simplement vous avez le système qui se fait, qui va se conduire, qui va cheminer tout le process jusqu'à l'injection, jusqu'à la production du bio-méthane. Donc en aucun cas les

produits issus de la dégradation, comme on dit thermochimique, si vous permettez l'expression, vont se retrouver dehors. Donc on n'a pas de pollution extérieure, on n'a pas de rejet de pollution extérieure.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Thierry, on reste sur le bois si vous voulez bien.

Thierry Bard, Directeur Technique GazoTech

Je finissais. Voilà.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Pour compléter, donc à la prochaine réunion, comme je disais tout à l'heure, on aura un représentant de la filière bois qui sera là, en tout cas du déchet du bois en fin de vie, qui viendra nous expliquer comment ils approvisionneront le projet BMP.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Il y a une dernière question, monsieur au milieu. Merci.

Claude Jorda

Je ne me suis pas présenté tout à l'heure, Claude Jorda, ça fait un certain temps que j'habite Gardanne, un temps certain même. Je voulais revenir un petit peu en arrière par rapport à ce qui a été dit par rapport au transport. On a évoqué le camion, le chemin de fer, Loïc le soulignait, il y a une ligne, une voie de chemin de fer qui rentre dans la centrale de Gardanne. Mais ce combat-là, ce n'est pas le combat que des salariés de la centrale, ni des porteurs du projet. C'est un combat qui regarde tout le monde. Parce que c'est vraiment une volonté politique, mais pas des porteurs du projet - jusqu'où on va continuer à supporter le fait que le fret en France est supprimé, alors qu'on a des pays voisins comme la Suisse où le fret existe, ou alors on est plus bête, entre guillemets, que les Suisses. Voilà, donc, moi, c'est surtout par rapport à ça, l'histoire du transport ferroviaire, c'est une bataille qu'on doit mener, pas les porteurs du projet, mais effectivement, c'est beaucoup plus large que les porteurs du projet. Et ça, c'est une bataille qu'il faudra mener pour que le projet réussisse.

Pauline David, animatrice, cabinet 2concert

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le projet ? Pas d'autres questions ? Écoutez, on va clore ce dernier temps d'échange. Avant de vous donner rendez-vous aux prochaines réunions, on va laisser la parole aux garants pour conclure cette réunion publique.

Vincent Delcroix, garant CNDP

Oui, d'abord je voudrais vous rassurer, la Commission nationale du débat public est toujours vivante. En effet, on a entendu parler, quelques parlementaires voulaient la faire disparaître, mais on n'a pas de nouvelles et on peut imaginer que c'est quelque chose qui est passé à la

trappe, en tout cas pour un bon moment. Alors, il m'appartient de faire le bilan de cette réunion, vu du côté des garants, c'est-à-dire vu toujours de notre obsession, c'est-à-dire le respect des droits du public à la participation et à l'information. Un très bon indicateur, et je vous donne la recette pour la prochaine réunion, quand les garants ne parlent pas, c'est qu'ils sont contents. Donc nous considérons que cette réunion s'est fort bien passée. Enfin bon, il n'y a pas besoin non plus d'avoir fait garant plus cinq ans d'études pour déterminer ça, vous avez pu vous en rendre compte vous-mêmes, le public a joué le jeu, le maître d'ouvrage, les porteurs du projet ont joué le jeu donc on ne peut que se déclarer très satisfaits de cette réunion ; ce qui ne préjuge pas des réunions à venir évidemment.

Je vais quand même faire un tout petit reproche au maître d'ouvrage, il faudrait qu'ils pensent à utiliser le conditionnel parce que le projet n'est pas encore décidé et il ne le sera qu'à l'issue de la concertation. Donc de temps en temps un petit conditionnel. On sait très bien que c'est très pénible à utiliser le conditionnel en permanence, mais essayez d'y penser un petit peu quand même. Il y a eu une très large place au dialogue. Toutes les questions ont reçu une réponse. Donc bravo à tout le monde et puis rendez-vous à la prochaine réunion.

Ronan Flého, animateur, cabinet 2concert

Merci, M. Delcroix. Donc les deux prochains temps publics, le 26 mai dans cette même salle, sur les impacts potentiels du projet et le 16 juin pour la réunion de synthèse. Bonne soirée à toutes et à tous.

FIN DES ECHANGES
